



## Le Maire

Attaché aux liens que j'ai pu créer avec vous depuis 9 ans, je souhaite continuer à promouvoir cette proximité et ce dialogue au travers notamment des visites de quartier. Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, celles-ci me permettent en effet d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier.

Afin de faire le point avec vous sur les sujets qui vous préoccupent et sur les projets de la commune, j'ai donc entrepris une nouvelle visite du quartier Gouraud le 14 octobre 2017.

Cette rencontre m'a permis d'échanger avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

## POINTS ÉVOQUÉS DANS VOTRE QUARTIER

### • Travaux Eole

Compte-tenu de l'importance et de la durée des travaux Eole, place Gouraud, j'ai tenu à rappeler les différentes étapes de ce chantier dont le maître d'ouvrage est la SNCF.

En effet le prolongement du RER E vers l'ouest a été reconnu d'utilité publique et la réglementation impose la construction d'accès au tunnel tous les 800 mètres. De ce fait le site de la place Gouraud, tout comme deux autres points du territoire communal, ont été retenus pour satisfaire à ces obligations.

Après une première phase de travaux préparatoire, les travaux de creusement du puits, proprement dit, vont débuter dans les prochains jours. Ces travaux (entraînant l'excavation de terres et la présence de matériels lourds) s'échelonneront jusqu'en 2020 en plusieurs étapes successives pendant lesquelles la localisation et la superficie des emprises de chantier varieront.

L'installation de chantier dans son premier périmètre a été réalisée pendant les vacances de Toussaint.

Outre les impacts sur le stationnement, la circulation va elle-même être contrainte, malgré les aménagements que nous avons obtenus de la part des responsables du projet Eole.

Par ailleurs, étant donné l'ampleur de ces travaux, j'ai demandé à ce que des référés préventifs soient réalisés dans les immeubles riverains.

Cette procédure a commencé sur la périphérie de la Place Gouraud et va se poursuivre dans tout le quartier avant le passage en sous-sol du tunnelier programmé pour 2019.

Afin de suivre l'évolution des travaux et de vous tenir informés, des supports de communication seront régulièrement mis à votre disposition.

Pour toute question vous pouvez également contacter la direction du projet Eole à l'adresse suivante : [contact@rer-eole.fr](mailto:contact@rer-eole.fr) et consulter le site du projet : [www.rer-eole.fr](http://www.rer-eole.fr)

## • **Circulation des vélos et trottinettes sur les trottoirs**

Plusieurs riverains m'ont indiqué des problématiques de sécurité engendrées par la circulation de vélos et de trottinettes sur les trottoirs. Je souhaitais donc porter certains éléments à votre connaissance.

Des panneaux mobiles, rappelant l'interdiction pour les cycles de circuler sur les trottoirs, tournent régulièrement sur différents axes de la commune. La présence de ces panneaux permet une meilleure verbalisation des contrevenants (135 € pour la circulation des vélos et deux-roues motorisés hors de la chaussée), les agents faisant preuve de discernement pour les enfants.

Les utilisateurs d'engins à roulettes sans moteur (rollers, trottinettes, skateboards, planches ou patins à roulettes) sont assimilés à des piétons et doivent, à ce titre, utiliser les trottoirs pour circuler. Ces usagers restent toutefois soumis à une obligation générale de bon sens et de prudence. Ils doivent notamment veiller à la sécurité des usagers les plus vulnérables dans leurs déplacements (poussettes, personnes à mobilité réduite, enfants...).

Décidé à renforcer la sécurité des piétons dans les rues de la Ville, j'attire régulièrement l'attention de nos concitoyens sur la nécessité de respecter les règles de bonne conduite sur le domaine public, par le biais de campagnes d'information et de sensibilisation auprès des propriétaires de deux roues motorisés et vélos. J'ai également demandé à la Police Municipale d'être particulièrement vigilante sur ce sujet et que les consignes de sécurité soient rappelées dans les conseils d'école afin que les déplacements de chacun puissent se faire en toute sécurité.

J'en appelle néanmoins au sens de la responsabilité de chacun d'entre nous pour respecter les espaces dédiés aux différents usagers de l'espace public. De plus, une politique de verbalisation a été mise en place depuis septembre 2017 (de septembre à ce jour, il y a eu 297 PV pour circulation sur trottoir).

## • **Circulation des poids-lourds**

Plusieurs riverains ont souligné la gêne provoquée par le passage fréquent des poids lourds rue Garnier. Ce phénomène sera soumis à l'observation attentive de la Police Municipale et nous mettrons en œuvre un renforcement de la signalisation pour dissuader leurs conducteurs d'emprunter cette voie au gabarit inadapté.

## • **Plaintes relatives aux déjections canines.**

Les habitants du quartier m'ont fait part de la présence toujours gênante d'une pollution d'origine canine dans le quartier.

Ceci m'a donné l'occasion de rappeler que l'implantation de nombreux distributeurs de sachets, la signalisation apposée dans tous les espaces verts ainsi que les corbeilles appropriées offrent une solution que d'assez nombreux propriétaires de chien ont désormais adoptée.

La mise en œuvre plus récente d'une brigade canine qui intervient tôt le matin et en soirée, pouvant délivrer des amendes de 3<sup>ème</sup> classe allant de 68 € à 450 €, complète ce dispositif en rappelant à certains propriétaires de chien le respect du domaine public commun.

## • **Sortie des bacs à ordures ménagères**

La présence des ordures ménagères sur les trottoirs, en dehors des créneaux horaires autorisés, nous a été signalée dans votre quartier.

Je tiens donc à rappeler que dans un souci de propreté et de sécurité sur la voie publique, l'arrêté municipal du 31 mars 1999 indique que les bacs doivent être présentés le matin une demi-heure avant l'horaire habituel du passage de la benne et rentrés au plus tard une demi-heure après.

Des consignes ont été données aux forces de police pour renforcer les contrôles, rappeler à l'ordre et verbaliser en cas d'infraction dûment constatée.

Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 14 octobre 2017.

## À SAVOIR

- 3,3 km de pistes cyclables à Neuilly.

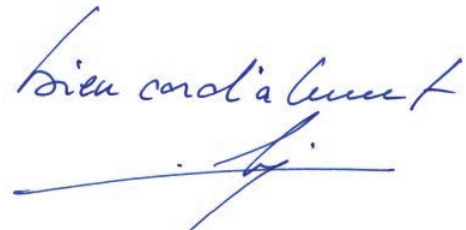
- Le Vélib' fait roue neuve.

Dès le mois d'octobre et jusqu'en mars 2018, les stations de Vélib'2 seront progressivement modifiées pour accueillir les nouveaux vélos en libre-service désormais exploités par la société Smovengo.

Plus légers, plus pratiques, plus résistants contre le vol et le vandalisme et connectés, ils seront constitués pour 30 % de la flotte d'une assistance électrique (VAE). Un gain de temps et d'énergie pour faciliter la vie des usagers. Vélib'2 offre également la possibilité de restituer un vélo à une station, même quand celle-ci est déjà pleine. Après 10 ans de succès, le Vélib' nouvelle génération, trace sa route.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Gouraud.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.



Jean-Christophe FROMANTIN

### Pour contacter le Maire

Permanence sans rendez-vous le vendredi de 16h à 18h.

mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr -  @jcfromantin -  Jean-Christophe Fromantin

Adresse postale : M. le Maire, Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine

Cabinet du Maire : 01 40 88 88 88

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LIRE SUR LE SITE *neuillysurseine.fr*



### À LA UNE **Parfums Christian Dior va installer son siège à Neuilly**

Environ 1 100 collaborateurs seront amenés à travailler dans l'ensemble immobilier Kosmo en 2019.



### RÉDUCTION DES DÉCHETS **Mise à disposition de composteurs**

La Ville met à disposition des composteurs aux Neuilléens qui en feront la demande, sur le marché des Sablons le dimanche 19 novembre.



### LES LUMIÈRES DE NOËL **Le parvis s'anime du 2 au 24 décembre**

Le marché de Noël s'installe sur le parvis de l'Hôtel de Ville et le long de l'avenue du Roule.

Retrouvez les stands de tradition gourmande et artisanales ainsi que vos animations préférées, le carousel ... et de superbes concerts.

➔ Pour suivre l'actualité mensuelle de la Ville, abonnez-vous à la lettre d'information numérique *Neuilly Actualité* : [neuillysurseine.fr/newsletter](http://neuillysurseine.fr/newsletter)

Et aussi :



[neuillysurseine.fr](http://neuillysurseine.fr)



@VilledeNeuilly



Ville de Neuilly



Appli Ville de Neuilly

### INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE COPROPRIÉTÉ

Si vous souhaitez recevoir la *Lettre aux responsables de copropriété* numérique, abonnez-vous en ligne sur le site de la Ville [www.neuillysurseine.fr/coproprietes](http://www.neuillysurseine.fr/coproprietes)